

RAPPORT ANNUEL

1
9
9
9



Fonds monétaire international

BUTS DU FMI

i) Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux.

ii) Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique.

iii) Promouvoir la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés et éviter les dépréciations concurrentielles des changes.

iv) Aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.

v) Donner confiance aux États membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale.

vi) Conformément à ce qui précède, abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances de paiements des États membres.

Dans toutes ses politiques et décisions, le Fonds s'inspire des buts énoncés dans le présent article.

Article I des Statuts du FMI

ISSN 0250-7501
ISBN 1-55775-844-1

Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, DC 20431 (U.S.A.)
Téléphone : (202) 623-7430
Télécopie : (202) 623-7201
Messagerie électronique : publications@imf.org

Internet : <http://www.imf.org>

Traduction du Bureau
des services linguistiques du FMI
Seul le texte du rapport en anglais fait foi

ABRÉVIATIONS

AGE	Accords généraux d'emprunt
APD	Aide publique au développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BCE	Banque centrale européenne
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BRI	Banque des règlements internationaux
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRG	Compte des ressources générales
CSC	Compte spécial conditionnel
CVS	Compte de versements spécial
DCPE	Document-cadre de politique économique
DTS	Droit de tirage spécial
Écu	Unité monétaire européenne
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FFCI	Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus
FRS	Facilité de réserve supplémentaire
FSD	Fonds saoudien pour le développement
FTS	Facilité pour la transformation systémique
IDA	Association internationale de développement
LCP	Lignes de crédit préventives
LIBOR	Taux interbancaire offert à Londres
MCE	Mécanisme de change européen (du SME)
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MERCOSUR	Marché commun de l'Amérique du Sud
NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
NIP	Note d'information au public
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
SEBC	Système européen de banques centrales
SFI	Société financière internationale
SGDD	Système général de diffusion des données
SME	Système monétaire européen
TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine



Imprimé sur
papier recyclé

Directeur général et Président du Conseil d'administration
Michel Camdessus

Premier Directeur général adjoint
Stanley Fischer

Directeurs généraux adjoints
Alassane D. Ouattara **Shigemitsu Sugisaki**

LETTRE de présentation

Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 1999

Le 30 juillet 1999

Monsieur le Président,

Conformément à l'article XII, section 7 *a*, des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, j'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 1999. Conformément à la section 20 de la Réglementation générale, le budget administratif et le budget d'équipement du FMI, approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 30 avril 2000, sont présentés au chapitre 11. Pour l'exercice clos le 30 avril 1999, les états financiers vérifiés du Département général, du Département des DTS, des comptes administrés par le FMI, de la Caisse de retraite du personnel et de la Caisse de retraite complémentaire sont présentés à l'appendice IX avec les rapports du Comité de vérification externe des comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'administration



Michel Camdessus

CONSEIL D'ADMINISTRATION et cadres de direction

au 30 avril 1999

Administrateurs

Les noms des administrateurs suppléants
sont indiqués en italiques.



Karin Lissakers
Barry S. Newman



Yukio Yoshimura
Masahiko Takeda



Bernd Esdar
Wolf-Dieter Donecker



Jean-Claude
Milleron
Ramón Fernández



Stephen Pickford
Stephen P. Collins



J. de Beaufort
Wijnholds
Youri G. Yakoucha



Willy Kiekens
Johann Prader



Javier Guzmán-
Calafell
Hernán Oyazábal



Riccardo Faini
John Spraas



Thomas A. Bernes
Peter Charleton



Kai Aaen Hansen
Olli-Pekka Lehmuusaari



Gregory F. Taylor
Okyu Kwon



Abdulrahman A.
Al-Tuwaijri
Sulaiman M. Al-Turki



Kleo-Thong
Hetrakul
Cyrellus Harinowo



José Pedro
de Morais
Cyrus D.R. Rustomjee



Alexei V. Mojine
Andreï Louchine



A. Shakour Shaalan
*Abdelrazaq Faris
Al-Faris*



Roberto F. Cippa
Wieslaw Szczuka



Murilo Portugal
Olver Luis Bernal



M. R. Sivaraman
A.G. Karunasena



Abbas Mirakhor
Mohammed Dairi



WEI Benhua
ZHANG Fengming



Nicolás Eyzaguirre
A. Guillermo Zoccali



Alexandre Barro
Chambrier
Damian Ondo Mañe

Cadres de direction

Michael Mussa
Conseiller économique

Brian C. Stuart
Directeur, Département de l'administration

G.E. Gondwe
Directeur, Département Afrique

Hubert Neiss
Directeur, Département Asie et Pacifique

Jack Boorman
*Directeur, Département de l'élaboration et
de l'examen des politiques*

Michael Mussa
Directeur, Département des études

Michael C. Deppler
Directeur, Département Europe I

John Odling-Smee
Directeur, Département Europe II

Vito Tanzi
Directeur, Département des finances publiques

Claudio M. Loser
Directeur, Département Hémisphère occidentale

Mohsin S. Khan
Directeur, Institut du FMI

François P. Gianviti
Conseiller juridique, Département juridique

Stefan Ingves
*Directeur, Département de la monnaie
et des changes*

Paul Chabrier
Directeur, Département Moyen-Orient

Shailendra J. Anjaria
Directeur, Département des relations extérieures

Reinhard Munzberg
Secrétaire, Département du secrétariat

Carol S. Carson
Directrice, Département des statistiques

David Williams
Trésorier, Département de la trésorerie

Warren N. Minami
Directeur, Bureau des services informatiques

Patrick Delannoy
Directeur, Bureau des services linguistiques

Ernst-Albrecht Conrad
*Directeur, Bureau du budget et
de la planification*

Eduard Brau
*Directeur, Bureau de la vérification et
de l'inspection internes*

Kunio Saito
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Christian Brachet
Directeur, Bureau européen (Paris)

Grant B. Taplin
*Directeur par intérim et représentant spécial
pour les questions commerciales (Genève)*

J.B. Zulu
Directeur et représentant spécial auprès des Nations Unies

David M. Cheney
*Chef de la Division de rédaction
et de publication*

Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité intérimaire et Comité du développement

Le *Conseil des gouverneurs* — l'instance suprême de décision du FMI — est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque État membre. Les gouverneurs, nommés par leur pays, sont le plus souvent ministres des finances ou gouverneurs de banque centrale. Le Conseil des gouverneurs est investi de tous les pouvoirs du FMI, qu'il peut déléguer, à l'exception de certains pouvoirs réservés, au Conseil d'administration. Il se réunit d'ordinaire une fois par an.

Le *Conseil d'administration* (le Conseil) conduit les affaires courantes du FMI. Il se compose à l'heure actuelle de 24 administrateurs, nommés ou élus par des États membres à titre individuel ou par des groupes d'États, et du Directeur général, qui préside ses délibérations. Il se réunit plusieurs fois par semaine. Il fonde ses décisions sur des études effectuées par la direction et par les services de l'institution. En 1998/99, le Conseil a consacré plus de la moitié de son temps aux affaires concernant les États membres (consultations au titre de l'article IV, examen et approbation de crédits) et le reste essentiellement à des questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, évolution des marchés internationaux de capitaux, surveillance, diffusion des données, situation de la dette, conception des mécanismes de crédit et élaboration des programmes du FMI, entre autres).

Le *Comité intérimaire* du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international est un organe consultatif composé de 24 gouverneurs du FMI, ministres ou autres responsables de rang analogue; les États membres y sont représentés de la même façon qu'au Conseil d'administration. Le Comité intérimaire se réunit normalement deux fois par an : en avril ou en mai, et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou en octobre. Il a pour responsabilité, entre autres, de donner des avis et faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives à la gestion et à l'adaptation du système monétaire international, notamment en ce qui concerne les perturbations subites auxquelles ce dernier peut se trouver exposé, ainsi que sur toute proposition visant à modifier les Statuts du FMI.

Le *Comité du développement* (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) comprend 24 membres — ministres des finances ou autres responsables de rang comparable — et tient en général ses réunions en même temps que le Comité intérimaire. Il donne des avis et fait rapport aux Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur tous les aspects du transfert de ressources réelles aux pays en développement.

Table des matières

Lettre de présentation	iii
Conseil d'administration et cadres de direction	iv
Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité intérimaire et Comité du développement	vi
Notes préliminaires	xi
I. Vue d'ensemble	
Les crises financières suscitent des propositions visant à renforcer le système financier international	3
II. L'économie mondiale	
1. L'économie mondiale en 1998/99	15
Économies de marché émergentes	17
Économies avancées	21
2. Perspectives de l'économie mondiale	24
États-Unis, Japon et Europe	25
Pays touchés par les crises	27
Autres économies de marché émergentes	28
Prévention de la contagion	28
3. Marchés internationaux des capitaux	30
Examen annuel	30
<i>La crise asiatique et la situation des marchés émergents</i>	30
<i>Pays à marché mature</i>	32
Examen intérimaire	33
<i>Facteurs sous-tendant la réaction des marchés</i>	33
<i>Rôle des politiques publiques</i>	34
III. Le FMI en 1998/99	
4. Évolution de la crise économique dans les économies de marché émergentes	37
Programmes appuyés par le FMI en faveur des pays touchés par la crise asiatique	37
<i>Évaluation du Conseil</i>	40
Russie et Brésil	43
5. Renforcement de l'architecture du système financier international	47
Transparence, normes et surveillance	48
<i>Efforts visant à renforcer la transparence et la responsabilité du FMI et des pays membres</i>	48
<i>Préparation de normes à l'intention des pays membres</i>	49
<i>Le rôle des normes dans la surveillance par le FMI</i>	50

Renforcement des systèmes financiers	51
Questions relatives aux mouvements de capitaux	52
Participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises	53
<i>Intensification des efforts de prévention des crises</i>	53
<i>Mesures favorisant la participation du secteur privé</i>	54
Questions systémiques	56
<i>Conséquences de la mobilité des capitaux et de la forte instabilité</i> <i>des taux de change</i>	56
<i>Développement des facilités du FMI</i>	56
<i>Renforcement des ressources du FMI</i>	56
Réforme institutionnelle et renforcement ou transformation du Comité intérimaire	57
6. La surveillance	59
Surveillance bilatérale	60
Surveillance mondiale et surveillance régionale	60
<i>L'Union économique et monétaire européenne</i>	62
<i>L'Union économique et monétaire ouest-africaine</i>	67
L'évolution observée dans les pays en transition	69
7. Appui à l'ajustement des pays membres	71
Facilité de réserve supplémentaire et lignes de crédit préventives	71
Assistance aux pays sortant d'un conflit	71
<i>Pays sortant d'un conflit ayant des arriérés envers les institutions internationales</i>	74
Politique et limites d'accès	75
Programmes suivis par les services du FMI	75
Questions sociales	76
L'impact économique de la crise du Kosovo	76
Utilisation des mécanismes et facilités du FMI par les pays membres	77
<i>Albanie</i>	78
<i>Arménie</i>	78
<i>Azerbaïdjan</i>	78
<i>Bangladesh</i>	79
<i>Bénin</i>	79
<i>Bolivie</i>	79
<i>Bosnie-Herzégovine</i>	80
<i>Brésil</i>	80
<i>Bulgarie</i>	80
<i>Burkina Faso</i>	81
<i>Cameroun</i>	81
<i>République du Congo</i>	81
<i>Djibouti</i>	82
<i>El Salvador</i>	82
<i>Éthiopie</i>	82
<i>Gambie</i>	82
<i>Géorgie</i>	83
<i>Guyana</i>	83
<i>Haïti</i>	84
<i>Honduras</i>	84
<i>Jordanie</i>	84
<i>Ex-République yougoslave de Macédoine</i>	85
<i>Malawi</i>	86
<i>Mali</i>	86
<i>Mozambique</i>	86
<i>Niger</i>	87
<i>Ouganda</i>	87
<i>Pakistan</i>	87

<i>République Centrafricaine</i>	88
<i>Republique Dominicaine</i>	88
<i>République kirghize</i>	88
<i>Russie</i>	88
<i>Rwanda</i>	89
<i>Saint-Kitts-et-Nevis</i>	89
<i>Sierra Leone</i>	89
<i>Tadjikistan</i>	89
<i>Tanzanie</i>	89
<i>Ukraine</i>	90
<i>Uruguay</i>	90
<i>République du Yémen</i>	91
<i>Zambie</i>	91
<i>Zimbabwe</i>	91
8. La FASR et l'Initiative PPTE	92
L'Initiative PPTE	92
<i>Bilan d'exécution</i>	92
<i>Possibilités de renforcement de l'Initiative en faveur des PPTE</i>	94
Les enseignements des évaluations de la FASR	97
<i>Conception des programmes appuyés par la FASR</i>	97
<i>Mise en oeuvre des programmes appuyés par la FASR</i>	98
<i>Politiques sociales dans les programmes appuyés par la FASR</i>	99
<i>Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale</i>	99
<i>Suivi des programmes appuyés par la FASR</i>	100
Financement de la FASR et de l'Initiative en faveur des PPTE	100
9. Assistance technique et formation	102
10. Politiques et activités financières	106
Pays membres et quotes-parts	106
Liquidité et emprunt du FMI	107
<i>Ressources générales</i>	108
<i>Emprunts</i>	109
<i>Politique d'accès et limites à l'utilisation des ressources du FMI</i>	110
Utilisation des ressources du FMI par les pays membres	
et encours des crédits	111
<i>Accords de confirmation et accords élargis</i>	113
<i>Facilités spéciales</i>	113
<i>FAS et FASR</i>	114
<i>Le Fonds fiduciaire FASR-PPTE</i>	115
Revenu du FMI, commissions et répartition des charges	116
Impayés	117
<i>Progrès dans l'application de la stratégie de coopération renforcée</i>	118
Département des DTS	120
<i>Valeur et taux d'intérêt du DTS</i>	120
<i>Transactions et opérations sur DTS</i>	122
<i>Structure des avoirs en DTS</i>	124
IV. Organisation, personnel et budget	
11. Organisation, dotation en personnel et budget	127
Le Conseil d'administration	127
Les départements	127
<i>Départements géographiques</i>	127
<i>Départements fonctionnels et services spéciaux</i>	127
<i>Information et liaison</i>	129
<i>Services de soutien</i>	130

Personnel	130
<i>Recrutement et rétention du personnel</i>	132
<i>Grille des rémunérations</i>	132
<i>Diversité</i>	132
Budget administratif et budget d'équipement	133
<i>Les perspectives budgétaires</i>	133
<i>Budgets et dépenses en 1998/99</i>	134
<i>Budgets et dépenses en 1999/2000</i>	135
Appendices	
I. Réserves internationales	143
II. Opérations et transactions financières	148
III. Principales décisions du Conseil d'administration	180
IV. Relations du FMI avec les autres organisations internationales	188
V. Relations extérieures	191
VI. Communiqués de presse du Comité intérimaire et du Comité du développement	196
VII. Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 1999	210
VIII. Changements dans la composition du Conseil d'administration	214
IX. États financiers	220
Encadrés	
Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité intérimaire et Comité du développement	vi
1. Évolution de la crise dans les pays asiatiques et riposte du FMI jusqu'à la fin d'avril 1999	38
2. Renforcement de la NSDD et amélioration de l'accès aux données sur la dette	50
3. Renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale	52
4. Mesures visant à associer le secteur privé à la solution des crises	54
5. Pour renforcer la prévention des effets de contagion, le FMI crée les lignes de crédit préventives	57
6. Évaluation externe de la surveillance du FMI	60
7. Le Pacte de stabilité et de croissance	62
8. Le FMI accorde le statut d'observateur à la Banque centrale européenne	64
9. Conférence sur la transition	68
10. Politiques et mécanismes financiers du FMI	72
11. La conférence sur la politique économique et la justice sociale	77
12. Le FMI et le cyclone Mitch	85
13. L'Institut du FMI et les instituts régionaux de formation	103
14. Le FMI rend publiques les informations relatives à sa position financière, à sa liquidité et aux comptes des États membres	107
15. Budget des opérations et transactions	108
16. Conséquences opérationnelles de l'euro	121
17. Plan de désignation	124
18. Représentants résidents du FMI	129
19. Évaluations internes des services du FMI	130
Tableaux	
1. Aperçu général de l'économie mondiale	16
2. Économies de marché émergentes : flux nets de capitaux	18
3. Indonésie, Corée et Thaïlande : principaux indicateurs économiques, 1990-99	39
4. Consultations au titre de l'article IV conclues au cours de l'exercice 1998/99	61

5. Initiative relative aux PPTE : rapport d'étape sur les pays concernés, avril 1999	94
6. Assistance technique	104
7. Accords généraux d'emprunt (AGE)	110
8. Nouveaux Accords d'emprunt (NAE)	110
9. Limite d'accès (avril 1999)	111
10. Indicateurs de la situation financière du FMI	112
11. Emploi des ressources du FMI en 1998/99 : répartition régionale	113
12. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés remontant à au moins six mois	118
13. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés remontant à au moins six mois par type de ressources et ancienneté, au 30 avril 1999	119
14. Changements apportés au panier d'évaluation du DTS	122
15. Transferts de DTS	123
16. Ventilation des cadres du FMI par région et par nationalité	132
17. Ventilation du personnel par sexe et par catégorie professionnelle	133
18. Coût estimé des principales activités du FMI, exercices 1998-2000	134
19. Budget administratif et budget d'équipement, exercices 1997-2000	135

Graphiques

1. Indicateurs mondiaux	17
2. Pays en développement : PIB réel	20
3. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés	93
4. Ventilation de l'assistance technique, 1998/99	102
5. Ratio de liquidité du FMI, 1984-99	109
6. Achats et rachats au Compte des ressources générales, exercice clos les 30 avril 1982-99	113
7. Encours total des crédits accordés par le FMI aux États membres, exercices clos les 30 avril 1984-99	114
8. Fonds monétaire international : organigramme	128
9. Coûts estimés des principales activités, exercice 1999	136

Notes préliminaires

Le *Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI* passe en revue les activités du Conseil au cours de l'exercice allant du 1^{er} mai 1998 au 30 avril 1999, et surtout les discussions qui ont porté sur les opérations et la politique générale du FMI. Ces discussions sont menées à partir d'études préparées par les services de l'institution. D'ordinaire, ces études contiennent des informations factuelles et analytiques sur divers aspects du dossier examiné, ainsi que parfois des propositions avancées par la direction du FMI sur la façon dont le Conseil et l'institution doivent poursuivre cet examen. Si elles présentent le point de vue de la direction et des services de l'institution, elles ne reflètent pas nécessairement la position du FMI. Le Conseil est libre d'accepter ou de rejeter ces analyses et propositions. La position du FMI est plus précisément celle du Conseil, telle qu'elle se dégage de ses décisions ou est expliquée dans les déclarations résumant les discussions (appelées en général «résumés»).

L'unité de compte du FMI est le DTS; les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis; au 30 avril 1999, 1 dollar était égal à 0,40066 DTS et 1 DTS à 1,35123 dollar (au 30 avril 1998, ces taux étaient de 0,742580 DTS et de 1.34666 dollar, respectivement).

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante. Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans le présent rapport :

s.o. sans objet.

. . . indique que les données ne sont pas disponibles.

— indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu ou que la rubrique est sans objet.

– entre des années ou des mois (par exemple 1998–99 ou janvier–juin) indique la période couverte, en années ou en mois, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement.

/ entre deux années ou deux mois (par exemple 1998/99) indique un exercice budgétaire ou financier.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Les crises financières suscitent des propositions visant à renforcer le système financier international

La persistance des répercussions de la crise asiatique et la propagation des perturbations financières à la Russie et au Brésil ont posé des problèmes complexes au FMI et à la communauté internationale en 1998/99. À la fin de l'exercice (30 avril 1999), la crise avait perdu de son acuité dans les pays asiatiques grâce en particulier à l'application de vigoureuses mesures de stabilisation macroéconomique parallèlement à d'importantes réformes structurelles — dans le contexte essentiellement de programmes appuyés par le FMI. En même temps, l'ajustement économique au Brésil, soutenu par le FMI, a aidé à rétablir une stabilité relative, et les discussions prolongées avec la Russie au cours de l'exercice ont abouti à une entente provisoire sur un programme qui pourrait bénéficier d'un soutien financier du FMI. À cause des turbulences sur les marchés financiers, le FMI a continué d'être confronté à une demande d'aide massive en 1998/99, puisque les tirages sur ses ressources ont atteint la somme de 22,2 milliards de DTS (30 milliards de dollars)¹.

Les crises financières ont donné une vigoureuse impulsion aux travaux sur les propositions visant à renforcer l'architecture du système financier international, l'un des principaux thèmes ayant retenu l'attention du Conseil d'administration en 1998/99. Le FMI a amélioré sensiblement sa propre transparence et a continué de mettre au point des codes de bonnes pratiques afin que les politiques monétaire et financière de ses membres soient davantage transparentes et de promouvoir une meilleure diffusion des données; en outre, il a commencé à définir le rôle qu'il doit jouer dans le suivi des normes internationales. Il a également continué d'aider ses membres à renforcer leur secteur financier et à étudier les moyens d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises et à l'amélioration du fonctionnement des marchés internationaux des capitaux. Un événement majeur a été la mise en place en avril 1999 de la facilité des lignes de crédit préventives (LCP), nouveau mécanisme de prévention des crises qui permet d'accorder un appui financier aux économies bien gérées lorsqu'elles doivent affronter des problèmes de contagion en cas de crise financière. Le FMI a aussi accru l'aide qu'il consent aux pays sortant d'un conflit et — en collaboration avec la Banque

¹Le 30 avril 1999, 1 DTS valait 1,35123 dollar E.U.

mondiale — examiné les moyens de réduire encore la dette des pays à faible revenu qui entreprennent de vigoureux programmes d'ajustement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (l'Initiative PPTE). Vers la fin de l'exercice, le FMI et la Banque ont coordonné une évaluation des conséquences économiques de la crise du Kosovo.

* * *

Les ressources financières du FMI se sont considérablement accrues au cours de l'exercice, le relèvement des quotes-parts au titre de la Onzième révision générale ayant pris effet. Au 30 avril 1999, le total des quotes-parts versées se chiffrait à 208 milliards de DTS (281 milliards de dollars). Avant l'augmentation des quotes-parts, la liquidité du FMI était tombée à un bas niveau et l'institution a dû recourir à l'emprunt dans le cadre des Accords généraux d'emprunts (AGE) et des Nouveaux Accords d'emprunts (NAE). Avec l'entrée en vigueur des NAE en novembre 1998, la capacité d'emprunt du FMI au titre des AGE et des NAE est passée à 34 milliards de DTS (46 milliards de dollars).

L'augmentation des quotes-parts a permis de maintenir à un niveau élevé l'*aide financière du FMI* à ses membres en 1998/99. Pendant l'exercice, le FMI a engagé des ressources de 28,4 milliards de DTS (38,4 milliards de dollars) au titre d'accords de confirmation et d'accords élargis; il a aussi approuvé des tirages de 2,6 milliards de DTS (3,5 milliards de dollars) dans le cadre de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI). Dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), guichet concessionnel réservé aux pays à faible revenu, il a approuvé des engagements de 1,0 milliard de DTS (1,4 milliard de dollars). Les engagements les plus élevés ont concerné le Brésil (13,0 milliards de DTS), l'Indonésie (6,4 milliards de DTS) et la Russie (8,5 milliards de DTS, ressources au titre de la FFCI incluses). Au 30 avril 1999, 9 accords de confirmation, 12 accords élargis et 35 accords FASR étaient en vigueur. Déduction faite des rachats et remboursements au titre de précédents tirages, l'encours des crédits du FMI atteignait à cette date le montant sans précédent de 67,2 milliards de DTS (90,8 milliards de dollars), contre 56 milliards de DTS (75,4 milliards de dollars) un an plus tôt.

À la fin d'avril 1999, le Conseil d'administration a ajouté à la décision établissant la facilité de réserve supplémentaire un deuxième volet qui permet d'ouvrir des lignes de crédit préventives au profit des pays membres appliquant des politiques énergiques afin de prévenir les problèmes de balance des paiements que pourrait provoquer la propagation d'une crise financière. Ce nouvel instrument a été créé pour prévenir les crises en incitant davantage les pays membres à adopter des politiques vigoureuses et les normes acceptées au plan international et à obtenir une plus grande participation du secteur privé et en témoignant de la volonté du FMI d'apporter un appui financier aux pays membres en cas de contagion.

Grâce principalement à la réception des paiements au titre du relèvement des quotes-parts des membres, le *total net des ressources utilisables et non engagées* (ajusté pour tenir compte des fonds de roulement en monnaies que le FMI juge nécessaire de conserver) a fortement augmenté pour passer à 56,7 milliards de DTS (76,6 milliards de dollars) au 30 avril 1999, contre 22,6 milliards de DTS (30,4 milliards de dollars) un an plus tôt. Si les créances liquides sur le FMI se sont elles aussi considérablement accrues — de 50,3 milliards de DTS (67,7 milliards de dollars) le 30 avril 1998 à 63,6 milliards de DTS (85,9 milliards de dollars) le 30 avril 1999, son «ratio de liquidité» (ratio ressources utilisables non engagées nettes/créances liquides sur l'institution) a presque doublé et est passé à 89 %.

* * *

La crise économique dans nombre d'économies de marché émergentes, qui s'est d'abord manifestée par des tensions croissantes sur le baht thaïlandais au premier semestre de 1997, s'est aggravée en 1998/99. Dans les pays d'Asie, la durée des perturbations et l'ampleur des récessions ont dépassé les prévisions initiales. Surtout concentrée en Asie à l'origine, la crise a pris une dimension mondiale en août 1998 alors que la Russie, face aux pressions croissantes du marché, dévaluait le rouble et décidait unilatéralement de restructurer sa dette publique intérieure. Par la suite, la plupart des marchés émergents ont temporairement perdu leur accès aux financements privés, au milieu des craintes d'une contraction mondiale du crédit. Vers la fin de 1998, toutefois, les marchés financiers avaient retrouvé un calme relatif grâce en partie aux programmes appuyés par les institutions internationales, ainsi qu'à une réduction des taux d'intérêt directs dans de nombreux pays industrialisés.

Avec la stabilisation graduelle et les réformes entamées par les pays asiatiques touchés par la crise et qui mettaient en oeuvre les programmes soutenus par le FMI, les monnaies ont amorcé un raffermissement — notamment en Corée — et, au milieu de 1998, les politiques monétaires avaient été assouplies. Au Brésil, l'inquiétude a commencé à monter vers la fin de 1998 quant à la solidité du soutien populaire au programme financier gouvernemental, ce qui a conduit à un regain de pressions sur le real brésilien et, au milieu de janvier 1999, à une importante dévaluation et à l'abandon du régime de parité ajustable. Les mesures de renforcement du programme financier, ainsi qu'une hausse importante des taux d'intérêt, ont contribué à rétablir la confiance dans la volonté des autorités de mener à bien leur programme. La situation économique et financière s'est par la suite sensiblement améliorée. À la suite de la crise de 1998, les autorités russes ont engagé un dialogue avec les services du FMI; une entente provisoire portant sur un programme économique qui pourrait bénéficier du soutien financier du FMI a été conclue à la fin d'avril 1999.

En décembre 1998, le Conseil a examiné une étude réalisée par les services du FMI afin d'évaluer les actions engagées par le FMI pour aider les pays asiatiques touchés par la crise. Identifiant les principales leçons à tirer de l'expérience acquise

avec les programmes appuyés par le FMI en Indonésie, en Corée et en Thaïlande, les administrateurs sont convenus que, pour prévenir toute future crise financière, il est important de vérifier régulièrement, dans le cadre de la surveillance du FMI, si les régimes de change sont toujours adaptés, de communiquer au marché, sur une base continue, des informations financières exactes, complètes et claires sur les secteurs public et privé et de renforcer les régimes réglementaires et pruden- tiels dans tous les pays, ainsi que d'adapter les institutions et les règlements dans les pays créanciers de manière à déterminer plus adéquatement le coût des risques et à empêcher les comportements «moutonniers» et de lancer des actions en vue de réduire le risque systémique qui va de pair avec les turbulences sur les marchés financiers, notamment en durcissant les règles de publicité imposées à tous les in- vestisseurs, y compris les institutions à fort effet de levier.

En ce qui concerne la conception et l'exécution des programmes d'ajustement dans le cadre d'une crise financière, le Conseil a estimé que le FMI doit établir ces programmes à partir de projections macroéconomiques qui tiennent pleinement compte des éventuelles répercussions régionales de la crise et de ses effets sous la forme d'une limitation de l'accès des pays au financement extérieur privé, appro- fonder l'analyse des questions spécifiques que soulèvent les graves faiblesses du secteur bancaire ou financier, encourager les autorités à prendre dès le début des mesures décisives pour montrer qu'elles ont le programme bien en mains et y as- sument un rôle de premier plan, expliquer au marché et au grand public — en coordination étroite avec les autorités — le contenu intégral des programmes sans susciter des anticipations irréalistes, adapter avec souplesse les programmes à l'évolution de la situation et s'entendre rapidement avec les autorités et les autres institutions financières internationales sur une stratégie complète et détaillée de réforme structurelle. Les administrateurs ont fait valoir que le renforcement des dispositifs de protection sociale en vue d'amortir les répercussions de la crise sur les pauvres constitue un volet essentiel des programmes.

* * *

Les crises financières qui ont frappé les économies de marché émergentes d'Asie, puis la Russie et le Brésil, ont abouti à intensifier en 1998/99 les travaux sur les propositions visant à *renforcer l'architecture du système financier international*. Ces propositions reflètent un consensus qui s'est établi, tant au FMI que dans la com- munauté financière internationale, en faveur d'un renforcement du système fi- nancier mondial destiné à réduire les risques que présentent les faiblesses institu- tionnelles et l'instabilité des flux de capitaux et à aider les pays qui n'ont pas encore bénéficié de la mondialisation à accéder aux marchés de capitaux.

Plusieurs réformes, qui suscitent un large consensus dans la communauté inter- nationale et qui ne pourront être menées à bien sans la participation de nombreux acteurs, ont notamment pour objet :

- de promouvoir la transparence et la responsabilité et de définir et diffuser des normes et des codes de bonnes pratiques reconnus au plan international;

- de renforcer les systèmes financiers, notamment par une meilleure surveillance des marchés de capitaux;
- de veiller davantage à la libéralisation ordonnée des marchés de capitaux;
- d'associer plus étroitement le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises;
- de veiller à la pertinence des régimes de change;
- de s'assurer que les ressources du FMI sont adéquates;
- de prévoir des lignes de crédit préventives afin de prévenir les problèmes de balance des paiements que pourrait provoquer la propagation d'une crise financière.

Au cours des deux dernières années, le Conseil d'administration a adopté une série de mesures pour améliorer sensiblement la *transparence de ses activités et des politiques de ses membres*. Ces mesures visaient la diffusion de notes d'information au public (NIP) à la suite de l'examen par le Conseil des rapports de consultation au titre de l'article IV (en 1998/99, plus de 70 % des consultations au titre de l'article IV ont fait l'objet d'une NIP), la publication de documents relatifs à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'appel à des commentaires publics sur l'Initiative, ainsi que sur les conclusions des évaluations internes et externes de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI, l'évaluation externe des activités de surveillance et d'études économiques du FMI et la publication régulière par le FMI, sur son site Internet, de données relatives à sa position de liquidité et aux comptes des pays membres dans ses livres.

En mars et avril 1999, le Conseil d'administration a pris d'autres décisions qui ont notamment pour effet de poser en principe que les pays divulguent leurs lettres d'intention, mémorandums de politiques économiques et financières, et documents-cadres de politique économique qui forment la base des programmes soutenus par le FMI, de rendre public le résumé par le Président des principales observations formulées par les administrateurs lors du débat sur l'utilisation des ressources du FMI par un pays, d'établir un programme pilote de dix-huit mois pour la divulgation volontaire des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV (y compris de rapports portant aussi sur l'utilisation des ressources du FMI), de diffuser (sur décision à cet effet des administrateurs) des NIP à la suite de l'examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale et d'élargir sensiblement l'accès du public aux archives du FMI.

Au cours de l'exercice 1998/99, afin de promouvoir *la définition, la diffusion et l'adoption de normes ou de codes de bonnes pratiques reconnus au plan international* qui régiraient les activités économiques, financières et commerciales, le FMI a beaucoup progressé sur la voie de la définition et de la mise au point de normes volontaires dans des domaines relevant de ses principales activités, renforçant la norme spéciale de diffusion des données, notamment en ce qui concerne les réserves internationales et l'endettement extérieur, mettant au point un code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et

un code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaires et financières, ainsi qu'un manuel d'évaluation de l'application des Principes fondamentaux de Bâle visant à renforcer le contrôle bancaire. En ce qui concerne les travaux sur le secteur financier, la mise en place avec succès du comité de liaison Banque–FMI a permis de renforcer la collaboration dans ce domaine entre les services des deux institutions.

Les avis concordent largement sur le fait que l'intégration financière, et notamment la *libéralisation des mouvements de capitaux*, comporte de nombreux avantages, mais cette libéralisation n'est pas sans risques et elle doit être menée avec prudence. En 1998/99, le Conseil a discuté de la libéralisation des mouvements de capitaux et a fait le bilan des mesures de contrôle utilisées par les pays membres. Les administrateurs ont estimé que cette libéralisation devait être pleinement soutenue par un cadre macroéconomique homogène, en ce qui concerne notamment la politique monétaire et la politique de change, et par un dispositif institutionnel propre à permettre aux intermédiaires financiers et aux autres intervenants sur les marchés de mieux gérer les risques et de mieux s'adapter à l'évolution de la conjoncture, et que le rythme et l'ordre de priorité des mesures devaient être établis méticuleusement. La plupart d'entre eux ont conclu que la réintroduction du contrôle des sorties de capitaux n'était pas en général un instrument efficace durant une crise; à leurs yeux, le contrôle des entrées de capitaux ne saurait se substituer à des mesures plus fondamentales, et doit donc s'inscrire dans le cadre d'une politique plus large si l'on décide d'y recourir. Ils sont convenus qu'il fallait continuer d'affiner l'analyse et d'examiner l'expérience de divers pays avec certaines mesures de contrôle précises. Plusieurs administrateurs ont toutefois conclu qu'en cas de crise, il pourrait être utile de réimposer des mesures de contrôle des capitaux.

D'après le Conseil d'administration, il est fondamental d'*associer davantage le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises* pour obtenir un processus d'ajustement plus ordonné, limiter l'aléa moral et accroître la discipline du marché, ainsi que pour aider les emprunteurs des marchés émergents à se prémunir contre l'instabilité et la contagion. Au cours de l'exercice 1998/99, le Conseil a examiné avec la communauté internationale diverses propositions sur ce point². Les travaux se poursuivent au cours de l'exercice 1999/2000 sur divers dossiers : prévention des crises grâce aux efforts que les pays pourraient déployer pour améliorer l'information, ainsi que leur réglementation, modification des normes de fonds propres des banques et des contrats obligataires et financement préventif et garantie du service de la dette.

* * *

Sous l'effet des crises asiatique, russe et brésilienne, ainsi que des tensions qui se sont alors exercées en général sur les économies de marché émergentes, le FMI

²Une version préliminaire de l'étude des services du FMI intitulée *Involving the Private Sector in Forestalling and Resolving Financial Crises* (à paraître) est affichée sur le site Internet du FMI.

a poursuivi ses travaux de *surveillance* à un rythme rapide. Parallèlement à l'aspect classique de sa surveillance qui vise surtout à encourager les pays à corriger leurs déséquilibres macroéconomiques, à freiner l'inflation et à entreprendre des réformes fondamentales de tendance libérale, notamment dans les domaines du commerce extérieur et des changes, le FMI a continué d'axer de plus en plus ses travaux sur une panoplie beaucoup plus vaste de mesures structurelles ou institutionnelles. C'est ce que l'on appelle la deuxième génération de réformes, qui doit permettre aux pays de gagner et de conserver la confiance du secteur privé et d'établir les bases d'une croissance soutenue, notamment en augmentant l'efficacité du secteur financier au moyen par exemple d'une initiative visant à effectuer des «évaluations de la stabilité financière» conjointement avec la Banque mondiale, en améliorant la collecte et la diffusion des données, en donnant davantage de transparence au budget de l'État et aux politiques monétaire et financière, en favorisant l'autonomie et la gestion indépendante de la banque centrale et en encourageant la réforme du système juridique et la bonne gestion des affaires publiques. En même temps, le FMI a continué de se préoccuper des problèmes sociaux dans le cadre des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres et de ses grands débats de fond. Il a aussi mené la surveillance sur une base *régionale*. Durant l'exercice, il a par exemple examiné l'évolution de l'Union économique et monétaire européenne (UEM), notamment après le lancement de l'euro le 1^{er} janvier 1999, et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

* * *

En 1998/99, le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner comment l'*appui du FMI aux pays membres* pourrait être accru. Il a fait le point sur le fonctionnement de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), guichet ouvert à l'intention des membres aux prises avec une perte de confiance du marché, et approuvé la création des lignes de crédit préventives (LCP). Il a aussi décidé de modifier sa politique d'aide aux pays sortant d'un conflit en l'assortissant de modalités mieux adaptées à la situation de ceux de ces pays qui sont pauvres ou en prévoyant, si nécessaire, l'octroi de montants plus élevés sur des périodes plus longues. Les administrateurs ont en outre décidé de maintenir les mêmes proportions entre les limites d'accès aux ressources au titre des tranches de crédit et du MEDC et les nouvelles quotes-parts, ce qui implique une augmentation en DTS de l'ordre de 45 % en moyenne. Les limites d'accès aux mécanismes spéciaux et à la FASR sont demeurées pour ainsi dire inchangées en termes de DTS (étant donné que les ressources disponibles pour le financement de la FASR étaient restreintes). Par ailleurs, les administrateurs ont examiné un cadre directeur pour les programmes suivis par les services du FMI, qui permettent de procéder à une surveillance informelle du programme économique du pays et de s'entretenir avec les autorités des résultats obtenus, sans que l'institution souscrive officiellement aux politiques appliquées par ce pays.

* * *

En 1998/99, le Conseil a examiné diverses questions se rapportant au financement et au fonctionnement de la *facilité d'ajustement structurel renforcée* (FASR) — qui fournit des prêts concessionnels aux pays membres à faible revenu — et à la mise en oeuvre de l'*initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale, dont l'objet est d'alléger la charge du service de la dette des pays pauvres très endettés* (Initiative PPTE). Les débats ont été axés sur le renforcement de l'efficacité de la FASR et de l'Initiative PPTE en vue d'aider les pays pauvres à parvenir à la croissance et à la viabilité extérieure et à réduire la pauvreté. À cet égard, plusieurs propositions ont été avancées afin de continuer d'intensifier la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans la conception des programmes, notamment en ce qui concerne leur dimension sociale. En avril 1999, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale avaient examiné l'admissibilité de douze pays pauvres très endettés à bénéficier de l'Initiative et l'admissibilité d'autres pays était à l'étude. Sept pays avaient rempli les conditions requises pour obtenir un allègement de leur dette et on prévoyait qu'ils seraient suivis de trois autres. Un allègement de dette de 6 milliards de dollars au total en valeur nominale (3 milliards en valeur actuelle nette de 1998) avait été engagé en faveur des sept pays qualifiés, et l'aide à deux pays — l'Ouganda et la Bolivie — avait été débloquée.

Toutefois, beaucoup de critiques ont été formulées 1998/99 à l'égard de l'Initiative parce qu'elle n'a pas fourni un allègement de la dette suffisant pour permettre aux pays pauvres de sortir du cercle vicieux dans lequel le coût du service de la dette extérieure neutralise les bienfaits de la croissance économique, aussi les organisations non gouvernementales, les groupes confessionnels, les médias, les organisations internationales et les gouvernements ont-ils accordé une attention considérable au dossier de l'allègement de la dette et à la question des modifications à apporter à l'Initiative PPTE pour la rendre plus efficace. Les services du FMI et de la Banque mondiale ont préparé, en avril 1999, une note technique décrivant les coûts estimatifs de diverses propositions qui ont été soumises par les gouvernements de pays membres et des représentants de la société civile en vue de modifier l'initiative PPTE et affiché cette note, ainsi que les rapports du FMI et de la Banque et les résumés des débats aux deux conseils, sur le site Internet de chaque institution pour que le public puisse faire part de ses commentaires, l'objectif étant de parvenir à des décisions visant à renforcer l'Initiative et de les soumettre pour approbation à l'Assemblée annuelle de l'automne 1999.

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont souligné de nouveau qu'il était urgent de mobiliser la totalité du financement nécessaire pour l'Initiative PPTE et la prorogation de la FASR et sont convenus que le FMI devait continuer d'y contribuer sur ses propres ressources. En avril 1999, ils se sont accordés à penser que les décisions visant à renforcer l'Initiative PPTE devaient être prises en fonction de la possibilité de mobiliser le financement nécessaire.

* * *

Comme le FMI, les pays membres sont de plus en plus convaincus qu'une *assistance technique* efficace, fournie en temps opportun, contribue puissamment aux efforts qu'ils déploient en vue d'appliquer une politique économique et des réformes institutionnelles viables. Les activités d'assistance technique ont absorbé environ 15 % des dépenses administratives du FMI en 1998/99 et représenté approximativement 300 années-personnes pour chacun des derniers exercices, contre 130 à la fin des années 80 et au début des années 90. L'assistance technique, qui a fait l'objet d'une forte demande, est restée essentiellement axée sur les aspects monétaires et budgétaires de la gestion macroéconomique, mais a également porté sur les statistiques, le droit financier, la protection sociale, la réforme de la sécurité sociale, l'organisation et les opérations financières du FMI, et l'informatique. Ce renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dont l'État dispose pour gérer efficacement l'économie est destiné à promouvoir une bonne gestion des affaires publiques et à créer ou maintenir des conditions propices à une croissance durable et équitable dans les pays membres.

